

Retrait du plan Raffarin-Fillon, abrogation de la loi Balladur-Veil

L'emploi, la formation, leur sécurité, au cœur de la vraie alternative

Résolution du Conseil national du PCF

Le Conseil national du Parti communiste français réuni les 23 et 24 mai confirme son soutien total au mouvement de luttes sur les retraites. Il décide de mettre toutes ses forces dans la bataille pour :

- Le retrait du plan Raffarin-Fillon ;
- Contribuer à l'élaboration d'une réforme alternative solidarisant salariés du public et du privé, précaires, privés d'emploi et retraités.

L'attaque portée par Raffarin-Fillon et le MEDEF contre le système de retraites prend place dans toute une tentative de construction de société, fondée sur la domination du marché financier et la mise en concurrence de tous entre tous, avec une vision à l'américaine. Alors qu'il faut donner droit à l'exigence d'une retraite qui soit un temps de la vie libéré de la subordination à un patron.

Halte à l'insécurité sociale !

On prétend allonger la durée de cotisation et donc du travail sur la vie alors que le chômage explose et que les salariés sont chassés de plus en plus tôt des entreprises (préretraites et licenciements). L'insertion tardive des jeunes dans l'emploi, la précarité galopante, le temps partiel contraint des femmes retardent le départ en retraite et ne donne droit qu'à des pensions de misère. Comment dans une telle situation d'insécurité sociale et d'avenir bouché peut-on sérieusement imaginer une reprise durable de la fécondité nécessaire à un rajeunissement de la population ? L'insuffisance de formation, de salaires, de développement des capacités humaines minent la croissance et accentuent les inégalités.

Oui, il y a et il faut une alternative au plan Raffarin-Fillon.

Il faut sécuriser l'emploi et la formation pour chacune et chacun pour un vrai sauvetage du système de retraites et, donc prendre des mesures radicales contre la précarité, les licenciements, pour le retour ou l'accès à l'emploi des chômeurs et des RMistes avec la formation, pour une véritable réduction du temps de travail salarié tout au long de la vie.

Chaque million d'emplois sécurisés en plus c'est 20 milliards d'euros de cotisations supplémentaires pour la retraite. C'est aussi des points de croissance durable supplémentaires.

La course à la rentabilité financière, la dictature des marchés financiers, les gestions des entreprises s'opposent à cela aujourd'hui. Une véritable alternative doit s'attaquer à ces orientations.

Une refonte des financements est nécessaire.

Mais la retraite n'est pas seulement affaire de nouvelle répartition des richesses produites. Elle ouvre aussi sur l'exigence d'une transformation des conditions mêmes de la production de richesses.

Dépasser le marché du travail et mettre en cause le marché financier

Les communistes mettent en débat les propositions suivantes :

1. Dans l'immédiat une nouvelle cotisation devrait être instaurée sur les revenus proprement financiers des entreprises, des banques et des ménages aisés (dividendes, intérêts, plus-values boursières ...), ceci au même taux que les salaires. Cela rapporterait dans l'immédiat plus de 20 milliards d'euros.

2. La cotisation sociale patronale assise sur les salaires devrait être maintenue et réformée pour devenir un levier en faveur de l'emploi et des qualifications : son taux serait d'autant plus abaissé que l'entreprise augmente la part des salaires et des dépenses de formation dans sa " valeur ajoutée globale " (valeur ajoutée + revenus financiers). Il serait d'autant plus relevé que l'entreprise joue contre l'emploi et fait des placements financiers. Voilà une véritable réforme structurelle de progrès.

3. Ainsi, face à tout ce qui pèse aujourd'hui contre l'emploi, jusqu'au niveau de la Banque centrale européenne, il faut mobiliser le crédit, les banques pour que l'argent aille à l'emploi, à la formation et à la création des richesses réelles au lieu d'alimenter le marché et les placements financiers. Pour combattre la récession qui menace, il faut baisser sélectivement les taux d'intérêt lorsque les investissements à financer des entreprises sont porteurs de plus d'emplois et de qualifications.

Pour passer de la défensive à la contre-offensive, de façon efficace et rassembleuse, il est indispensable de prendre appui sur une grande vision de dépassement du marché du travail : l'idée d'un système de sécurité d'emploi ou de formation. Cela avec une ambition au moins comparable à celle qui a présidé à la création de la Sécurité sociale à la Libération. Cela exige trois grands piliers :

- la sécurisation du revenu ;
- la base emploi-formation du système par répartition ;
- l'exigence de nouveaux financements, émancipés du marché financier et favorisant l'élargissement de cette base et non celui des profits capitalistes.

Ces propositions ouvrent la perspective d'une tout autre politique, fondée sur d'autres droits sociaux.. Dès aujourd'hui nous les mettons à la disposition de tous ceux qui cherchent une issue durable de progrès. Toutes les forces de gauche doivent prendre leur responsabilité pour contribuer effectivement à une réforme fondamentale et efficace.

Dans ce but, les communistes lancent dans tout le pays des initiatives pour engager une construction faisant reculer l'insécurité sociale à partir des enjeux de réforme radicale des retraites, base de larges convergences pour qu'avance une véritable alternative au capitalisme. ■

Propositions de réforme des retraites

Elaborées par
les député-e-s
communistes
et républicains
de l'Assemblée nationale
et
les sénateurs
communistes,
républicains
et citoyens du Sénat

GARANTIR LA PERENNITE DU SYSTEME PAR REPARTITION, ASSURER UN HAUT NIVEAU DE PENSION ET LE DROIT A LA RETRAITE A 60 ANS

Les propositions des député-e-s du groupe communiste et républicain et des sénateurs du groupe communiste, républicain et citoyen concernant les améliorations à apporter à la situation présente des retraités visent un double objectif.

D'une part, elles cherchent à garantir le fondement de notre système par répartition et son architecture. Et d'autre part, elles aspirent à assurer un haut niveau de pension, en affirmant le droit à la retraite à taux plein à 60 ans, afin de permettre à chaque retraité-e de vivre dans la dignité la troisième partie de son existence.

Elles prennent en compte l'évolution du mode de vie, des conditions du passage de la vie active à la retraite, de l'espérance de vie, des besoins et des aspirations des retraités. Elles expriment la reconnaissance des droits qu'ils et elles se sont acquis par leur contribution passée au développement de la richesse nationale et par leur apport présent à la société.

Rejetant la conception de la retraite réduite à un coût pour mieux en faire une source de profit par la constitution de fonds de pension, qui inspire les visées du MEDEF, elles n'ont pour autant d'aucune façon le caractère d'une surenchère sans considération du possible.

Ainsi, les réformes nécessaires du financement des

retraites, incitatives à l'augmentation de la masse des richesses produites et dissuasives à l'accumulation considérable des profits financiers, offriraient les moyens potentiels de leur mise en œuvre, ce qui implique aussi un nouveau type de croissance et de gestion des entreprises ainsi qu'une autre répartition des richesses.

Elles sont indissociables de l'exigence d'une politique orientée vers la construction d'un nouveau système de sécurité d'emploi et de formation, la réponse aux besoins de notre époque en matière de formation ainsi que vers la progression du pouvoir d'achat des salaires, pensions, minima sociaux nécessaire pour soutenir un nouveau type de croissance appuyé sur le développement des ressources humaines.

Ainsi, elles formulent la base d'un projet alternatif qui incite d'abord au retrait du projet gouvernemental et ensuite à l'ouverture de véritables négociations avec l'ensemble des partenaires sociaux sur les fondements de leur déclaration commune.

On ne saurait en effet se satisfaire de bons propos sur l'attachement au système de retraite par répartition. Encore faut-il procurer à celui-ci les moyens de garantir sa pérennité et, par la même, celle du droit à la retraite dans des conditions dignes de notre époque.

LA RETRAITE PAR REPARTITION EST AUSSI UNE CONDITION DE L'EFFICACITE ECONOMIQUE

Il convient de combattre l'idée selon laquelle les retraites seraient une charge et un handicap pour l'économie. En libérant les emplois et en consommant, les retraités contribuent au contraire à faciliter le renouvellement des générations d'actifs et au dynamisme économique.

La productivité du travail et la demande effective s'en trouvent stimulées et, donc, la croissance et l'emploi. Ajoutons que de meilleures conditions de travail, une formation jusqu'à la retraite, l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, l'accroissement du temps libre conditionnent une retraite active pour une partie plus nombreuse de la population. La société dans son développement ne peut qu'y trouver avantage.

Rejetant sans appel la dérive vers les fonds de pension quelles qu'en soient les formes, ces propositions s'inscrivent dans la continuité des acquis du passé et dans la perspective d'une solidarité renforcée et élargie.

Elles ne s'entendent pas comme une vérité absolue et immuable. Elles sont perfectibles. Elles appellent le débat, source d'enrichissement, avec toutes celles et tous ceux qu'elles concernent, retraités d'aujourd'hui et, plus encore, de demain.

Constitutif des choix de société, le droit à la retraite reste à n'en pas douter au cœur des enjeux économiques, sociaux et politiques.

Propositions

1 - ROMPRE AVEC LA REGRESSION DU POUVOIR D'ACHAT ET REVALORISER LES RETRAITES

Les syndicats, les associations de retraités et divers organismes officiels évaluent en moyenne à plus de 10% la régression du pouvoir d'achat des retraités sur les 10 dernières années. Les taux de remplacement des revenus moyens d'activité des secteurs public et privé sont aujourd'hui en moyenne de l'ordre de 76%. D'après le C.O.R., au rythme des effets des réformes antérieures, le taux de remplacement moyen du secteur privé descendrait toujours en moyenne à 64% d'ici 2040.

Le niveau et l'évolution négative sont sensiblement les mêmes dans le régime général et le secteur public.

La suppression, par la loi Balladur de 1993, de l'indexation des retraites du régime général sur les salaires et son remplacement par l'indexation sur les prix a rompu le lien de solidarité intergénérationnelle qui est à la base du système par répartition. De même, l'application des accords AGIRC-ARRCO sur les retraites complémentaires de 1993-94 et 96 a fortement amplifié cette tendance.

Les prélèvements sur les retraites, institués à partir de 1980 par le gouvernement Barre, ont été - au total : cotisation maladie, CSG, RDS - multipliés par deux et demi entre 1993 et 1997, tant pour les retraités du régime général que pour ceux du secteur public. Ils représentent annuellement près d'un mois de retraite nette.

Ainsi, bien loin d'être des « nantis », les retraités sont parmi les oubliés de la croissance. Il y a donc une urgente nécessité à inverser la tendance et, pour cela, à déterminer des garanties quant au montant et à l'évolution des retraites qui permettent leur revalorisation effective et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu.

Nous proposons :

1. Une augmentation immédiate des retraites et pensions incluant une première étape de rattrapage du pouvoir d'achat.
2. La ré-indexation des retraites sur l'évolution moyenne des salaires bruts.
3. La garantie d'une retraite totale (retraite de base + complémentaire) au moins égale à 75% du salaire brut moyen des dix meilleures années de la carrière dans le secteur privé ou du traitement indiciaire brut des 6 derniers mois pour le secteur public.
4. La prise en compte, pour établir le montant des pensions de retraite, de la totalité des rémunérations (primes et heures supplémentaires comprises), y compris par leur intégration dans les traitements indiciaires pour le secteur public.
5. La suppression des prélèvements obligatoires ou temporaires sur les pensions.

2- AUGMENTER SIGNIFICATIVEMENT LES BASSES RETRAITES

Le minimum contributif de retraite du régime général attribué à 60 ans pour une carrière complète s'attribue à 65 ans sans conditions de versement de cotisations.

A sa création en 1983, il représentait 63% du SMIC brut. Il n'en représente plus aujourd'hui que 45%.

Au cours de l'année 2000, 40% des retraites nouvellement attribuées l'ont été au niveau du minimum contributif. Les trois quarts concernaient des femmes.

Nous proposons :

1. Que le minimum contributif retrouve son niveau de 1983 par rapport au SMIC, ce qui porterait son montant à 727 euros (4 768 Francs) par mois. Ré-indexé sur les salaires et tenant compte d'une augmentation du SMIC jusqu'à 1365 euros (9000 F) sur cinq ans, le minimum contributif devrait atteindre 1029 euros (6750 F) au terme de la législature.

3- MODIFIER LES REGLES D'ATTRIBUTION DE LA PENSION DE REVERSION ET AUGMENTER SON TAUX :

L'attribution de la pension de réversion aux veuves et aux veufs est subordonnée, dans le régime général, à des conditions de ressources et de limite de cumul avec les droits propres des intéressés, qui restreignent considérablement le nombre des ayant droits.

Déjà fortement pénalisées sur leur retraite personnelle par les bas salaires et les carrières incomplètes, les femmes sont de loin les plus nombreuses à ne pas pouvoir en bénéficier de droit.

Son taux est actuellement de 54% des droits du conjoint décédé dans le régime général et de 50% dans les régimes spéciaux et la fonction publique. Son minimum mensuel dans le régime général est de 1 554 Francs (237 Euros).

Nous proposons :

2. La suppression des conditions restrictives d'attribution, et particulièrement des règles de cumul et de plafond de ressources.
3. Que son taux soit porté dans l'immédiat à 60%.

4- AMELIORER LES SITUATIONS DES FEMMES DEVANT LE DROIT A LA RETRAITE

L'inégalité devant les retraites touche particulièrement les femmes : 37% des femmes âgées de 75 à 79 ans touchent une retraite complète, contre 85% des hommes de cette tranche d'âge.

Elles partent en retraite en moyenne deux ans plus tard que les hommes.

Les femmes ont été particulièrement victimes de la réforme Balladur (25 meilleures années au lieu de 10 et 40 annuités) alors que leur carrière est souvent en dent de scie.

Elles sont frappées de plein fouet par la décote supplémentaire par année d'inactivité.

Il suffira de cinq ans d'inactivité pour perdre la moitié de sa pension.

Nous proposons :

Outre les mesures générales proposées par ailleurs :

- reconnaissance de la qualification professionnelle,
- action pour le plein emploi des femmes et contre le temps partiel imposé,
- prise en compte des congés parentaux dans le calcul des retraites (y compris pour les hommes).

5 - ABROGER LES LOIS ET DECRETS BALLADUR-VEIL DE JUILLET-AOUT 1993

L'allongement progressif à 40 années (terme en 2003) de la durée de cotisation requise dans le régime général pour ouvrir droit à la retraite à taux plein et, simultanément, l'allongement progressif à 25 années (terme en 2008) de la période de référence pour le calcul du montant de la retraite (moyenne des salaires des 25 meilleures années de la carrière) ont pour effet une diminution importante de ce montant.

Ceci d'autant que les carrières incomplètes, proportionnellement amputées, sont sanctionnées une seconde fois par un abattement sur le taux de la retraite de 1,25% par trimestre manquant (par exemple, pour 10 trimestres manquants, le taux de 50% du salaire moyen des meilleures années de la carrière chute à 37,5%).

Des pénalités du même ordre s'appliquent aux retraites complémentaires, l'abattement pouvant atteindre 22% à 60 ans.

Nous proposons :

1. *L'abrogation des lois et décrets de 1993, et assurer le droit et la possibilité de partir à la retraite à taux plein, à 60 ans au plus tard, avec 37,5 annuités pour en bénéficier. Et pour cela, les périodes non travaillées telles les études, les contrats d'insertion, la recherche d'un premier emploi, les périodes de chômage et les fins de droits doivent être validées gratuitement comme annuités.*

2. *L'application dans l'immédiat d'un moratoire gelant l'allongement de la période de référence et de la durée de cotisation à leur niveau actuel.*

3. *La suppression des abattements supplémentaires pour carrière incomplète.*

4. *La suppression de tout principe de décote des pensions.*

6 - DEFENDRE ET AMELIORER LE DROIT A LA RETRAITE A 60 ANS

Généralisé en 1946, dans le cadre de la Sécurité sociale à la construction de laquelle demeure attaché le nom du communiste Ambroise Croizat, Ministre du Travail de 1945 à 1947, le droit à la retraite est une grande conquête de la Libération. De nombreuses luttes sociales ont permis depuis d'importantes améliorations des droits à la retraite pour tous.

S'exerçant dans le cadre du système dit « par répartition », fondé sur l'égalité et la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle, socle commun à tous les régimes de retraite dans notre pays, il est le bien commun de tout un peuple. Il doit être défendu, pérennisé, amélioré, modernisé contre les assauts des thuriféraires du libéralisme.

Nous proposons :

1. *Maintien du droit pour tous au départ à la retraite à taux plein à 60 ans (obtenu en 1982).*

2. *Possibilité pour ceux qui le souhaitent de choisir librement, moyennant toutes les garanties nécessaires, le moment auquel ils veulent interrompre partiellement ou en totalité leur activité professionnelle.*

Dans ce cadre :

• *Les femmes et les hommes ayant exercé des travaux pénibles ou contraignants doivent pouvoir faire valoir leur droit à la retraite à taux plein dès 55 ans.*

• *Tout salarié après 40 ans de cotisation (beaucoup, dans des métiers souvent pénibles, ayant commencé à travailler tôt), doit pouvoir immédiatement à sa demande, comme l'ont proposé les groupes communistes à l'Assemblée nationale et au Sénat, obtenir sa retraite à taux plein sans attendre son soixantième anniversaire.*

• *Pour compenser l'entrée plus tardive dans la vie professionnelle, les années d'études et les temps de formation doivent être comptabilisés à partir de 16 ans pour le calcul des droits à la retraite (par exemple par l'attribution gratuite de trimestres validables). Il doit en être de même pour le temps de versement de l'allocation autonomie pour les jeunes, dont les parlementaires communistes demandent la création.*

7 - MAINTENIR ET CONSOLIDER LES REGIMES SPECIAUX

Bien qu'ils ne soient pas prévus dans la réforme actuelle du gouvernement, il est nécessaire de réaffirmer leur pérennisation dans une réforme de notre système de retraites par répartition.

Ceux-ci, dans chacun des secteurs concernés, sont le résultat des luttes menées, parfois de très longue date, par les personnels. Ils prennent en compte les particularités de l'exercice des activités professionnelles et sont partie intégrante des garanties statutaires des personnels des services publics.

Leurs acquis doivent être préservés. Comme l'a noté le Conseil d'Orientation des Retraites, il n'y a pas globalement de situation privilégiée des salariés du secteur public et le retour à la situation d'avant 93 dans le privé rétablirait une équité de principe. En tout état de cause, l'égalité des droits doit être réalisée par un alignement sur les conditions les plus avantageuses et non l'inverse, les acquis des uns servant ainsi de point d'appui pour leur application dans d'autres secteurs, par exemple dans le privé pour la prise en compte de la pénibilité du travail, ou encore pour l'attribution sans conditions restrictives des pensions de réversion.

Remarque : Le régime de retraite des salariés de l'Etat, des collectivités territoriales, de la fonction hospitalière est fixé par le Code des Pensions Civiles et militaire. Ce Code est le complément retraite du Statut Général gérant les diverses fonctions publiques. Les axes fondamentaux de ce Code (retraite à 60 ans, 37,5 annuités, taux remplacement de 75%, péréquation avec les traitements d'actifs et notion de traitement continué, assimilation, prise en compte de la coopération, possibilité de validation, prise en compte des situations familiales, réversion, invalidité) sont des acquis qui ne sauraient être mis en cause.

8 - POURSUIVRE L'AMELIORATION DES RETRAITES AGRICOLES

En application du plan pluriannuel mis en œuvre par le gouvernement en 1997 l'augmentation des retraites agricoles a été, sur cinq années, de : 29% pour les chefs d'exploitation, 45% pour les veuves, 79% pour les conjoints et auxiliaires familiaux.

Afin de les compléter, nous proposons :

1. La revalorisation de la retraite totale du chef d'exploitation à un niveau égal à 75% du SMIC brut.
2. La parité du montant de la retraite des conjoints et conjointes, avec celle du chef d'exploitation.
3. La suppression des coefficients de minoration.
4. La mensualisation du paiement des retraites.
5. La mise à contribution des banques, de la grande distribution et de l'industrie agro-alimentaire pour le financement de ces mesures.

9 - CREER LES CONDITIONS D'UN FINANCEMENT DYNAMIQUE DES RETRAITES DE DEMAIN

L'emploi et la croissance en liaison avec un autre type de progression de la productivité du travail et de gestion des entreprises sont au centre de l'avenir des régimes de retraite.

Il convient de relever la part des salaires dans la valeur ajoutée globale, source de cotisation, en y adjoignant une politique familiale dynamique pour un bon renouvellement des générations assurant les cotisations pour demain. En liaison avec une politique de formation des jeunes et de tous, tout au long de la vie, y compris pour les travailleurs vieillissant, aujourd'hui rejetés hors de l'emploi. Le besoin de sécurisation de ces salariés par rapport à leur emploi rejoint la nécessité d'améliorer le taux d'emploi au delà de 55 ans, sans pour autant reculer l'âge de la retraite.

Cultivant le catastrophisme, le MEDEF et la droite s'opposent à toute augmentation de la contribution des entreprises au financement des retraites. Rejoints parfois par d'autres, ils visent à frayer la voie aux fonds de pension. Inégalitaires par nature et nuisibles à l'emploi, ceux-ci subordonneraient les retraites aux fluctuations des valeurs boursières, s'opposant en tous points à l'esprit de notre système par répartition.

Ils ne veulent voir de solutions aux problèmes posés par l'évolution démographique que dans l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge ouvrant droit à la retraite et la diminution drastique de son montant.

A l'encontre de cette position et sans méconnaître d'aucune façon les questions posées par l'évolution démographique, nous considérons :

- Que l'allongement de l'espérance de vie résulte tout à la fois des acquis des luttes sociales, de l'amélioration des conditions de vie et de travail, du droit à la retraite, de l'accès généralisé aux soins grâce à la Sécurité sociale ainsi que des progrès de la science médicale.

- Qu'elle a eu pour effet une transformation en profondeur du vécu de la retraite, de la place et du rôle des retraités dans la vie sociale et économique, leur présence active étant bénéfique pour la société.

- Que les besoins de financement supplémentaires indispensables qui en résultent ne posent pas de problèmes insurmontables, comme le confirme, notamment, le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites.

- Que ces moyens de financement doivent être recherchés dans la voie d'une croissance durable et d'une autre répartition des richesses privilégiant la satisfaction des besoins humains. C'est là le sens de nos propositions.

Aujourd'hui les retraités représentent plus de 20% de la population totale. Ils absorbent plus de 12% du PIB. Celui-ci, d'après les prévisions les plus modérées, prenant en compte les progrès considérables de la productivité du

travail, pourrait doubler d'ici 2040. Le financement des retraites à cette échéance nécessite, d'après les estimations du Conseil d'Orientation des Retraites, d'y affecter de 4 à 6,5 points supplémentaires du PIB. Il n'y a rien d'aberrant à envisager un tel abondement, prélevé sur un volume de richesses créées en forte augmentation et, aussi, au regard de l'accroissement du nombre des retraités qui, en 2040, représentera 33% de la population totale, soit une augmentation de 50% depuis 2000.

Dans cette perspective, nous proposons :

1. Une refonte globale du financement de notre système de retraite par répartition (et plus généralement de la Sécurité sociale), afin de remettre en cause la fuite en avant dans les exonérations de cotisations sociales patronales, aux moyens de :

- Une alternative incitative :
- La baisse sélective des charges financières du crédit.
- Mobiliser le crédit pour sécuriser l'emploi et la formation avec les investissements nécessaires : Faire reculer l'appel aux marchés financiers en France et en Europe avec une nouvelle orientation de la Banque Centrale Européenne, une baisse sélective des taux d'intérêt facilitant le recours au crédit pour les projets d'investissements en fonction des créations effectives d'emplois et des mises en formation qu'ils programment, et rendant au contraire le crédit plus cher pour les projets destructeurs d'emplois ou visant une croissance proprement financière.

- Un développement d'une articulation entre le financement de la protection sociale et de l'entreprise (accroître la valeur ajoutée disponible).

- Une réforme de l'assiette de cotisations sociales patronales afin de la rendre plus efficace (du point de vue de l'emploi et des qualifications) pour faire rentrer de nouvelles cotisations. Actuellement on se heurte à des limites du système : les cotisations sociales patronales sont calculées sur la base des salaires bruts versés et sont prélevées sur les profits des entreprises. Cela fait qu'aujourd'hui plus une entreprise embauche et accroît les salaires et plus elle paye de cotisations. Alors qu'une entreprise qui licencie, comprime les salaires par rapport à la valeur ajoutée et fait des placements financiers paye de moins en moins de cotisations. Exemple : les entreprises de main-d'œuvre (notamment du bâtiment ou du textile) ont une part de charges sociales dans la valeur ajoutée qui est plus du double de celle des institutions financières (banques, compagnies d'assurances).

2. Nous proposons en outre :

- Le maintien du calcul des cotisations sur la base des salaires bruts versés ;
- La modulation de l'assiette des cotisations sociales patronales :

C'est la réforme structurelle la plus importante. La modulation consisterait à faire cotiser plus ou moins chaque entreprise suivant qu'elle fait moins ou plus de salaire relativement à sa "valeur ajoutée globale", c'est-à-dire produits financiers compris. Cela inciterait à la progression de l'emploi en quantité et qualité et pénaliserait la croissance financière. La modulation serait conçue de la façon suivante :

- Une première moitié des cotisations patronales continuerait d'être calculée de la même façon qu'aujourd'hui, c'est à dire uniquement en pourcentage des salaires ;

- Tandis que la seconde moitié serait modulée en fonction d'un ratio rapportant les salaires versés à la « valeur ajoutée globale » : le taux serait allégé pour celles qui favorisent les salaires dans la valeur ajoutée globale et alourdi pour les autres.

Une telle modulation encouragerait les entreprises qui développent les salaires, la formation et l'emploi, tandis que seraient pénalisées celles qui préfèrent investir contre l'emploi, placer l'argent en Bourse, délocaliser, économiser sur les salaires et les efforts de qualification de la main d'œuvre.

Au total, une telle incitation engendrerait une masse de cotisations sociales patronales bien plus élevée. Poussant à la hausse dans les entreprises le rapport « dépenses en salaires et formation / valeur ajoutée globale », il contribuerait à un progrès de l'efficacité sociale des productions et au soutien de la demande globale avec les nouvelles technologies de l'information.

• L'extension des prélèvements sociaux à tous les revenus financiers :

- Pour les ménages ayant des revenus proprement financiers, c'est-à-dire hors épargne populaire.

- Pour les entreprises et les institutions financières, le prélèvement serait opéré au même taux que celui pesant sur les revenus des ménages aisés.

• Une dynamique nouvelle de croissance et d'emplois efficaces :

Au total, la modulation nouvelle du taux de cotisation sociale patronale ne changerait pas beaucoup, dans l'immédiat, les recettes, mais serait incitatrice à des changements de structure favorisant l'emploi en quantité et qualité. Elle engendrerait ainsi, à terme, des recettes supérieures.

La taxation des revenus financiers permettrait, dans l'immédiat, une recette supplémentaire importante. Son produit, cependant, serait appelé à diminuer car, un tel prélèvement, inciterait progressivement à faire moins de placements financiers, ce qui tendrait donc à faire reculer les revenus financiers bien sûr.

Mais la réduction progressive de recettes de cette cotisation additionnelle marcherait de pair avec une montée en régime des effets de la modulation nouvelle de la base des cotisations patronales incitant à plus de croissance réelle, d'emplois et de salaires (sans compter les autres mesures pour l'emploi) et, donc, engendrant de plus en plus de recettes pour la protections sociale.

Ainsi, il serait possible d'envisager un scénario de rééquilibrage structurel des comptes sociaux dans une dynamique nouvelle de croissance et d'emplois efficaces.

Une telle démarche générale ne se contente pas de traiter le problème du financement des retraites comme celui d'un gâteau limité à partager. Elle s'insère dans une série de réformes structurelles visant à augmenter le gâteau à partager en changeant le contenu de la croissance et en amorçant un dépassement du marché. Au final, la sécurisation de l'emploi et de la formation sécuriserait les retraites par répartition et le financement de ces dernières sécuriserait l'emploi et la formation.

A PROPOS DU FOND DE RESERVE ET DE L'EPARGNE SALARIALE :

L'Assemblée Nationale a décidé, par ailleurs, de faire abonder un fonds de réserve à hauteur de 152 milliards d'euros (1000 milliards de francs) en 2020 et a voté la loi Fabius d'épargne salariale afin de compenser les effets démographiques.

Ces deux dispositifs ont pour caractéristique principale le risque de « cannibalisation » de la répartition par les marchés financiers. Tant le Fonds de réserve que la loi Fabius envisagent le placement de l'argent des retraites sur les marchés de capitaux en ouvrant ainsi la voie aux fonds de pension. Dans l'immédiat le Fonds de réserve est alimenté par les privatisations et le pillage des excédents des autres Caisses (CNAV), au détriment notamment des politiques familiales et de santé. Par ailleurs, il est envisagé une augmentation des cotisations qui seraient gelées dans le Fonds de réserve pour d'hypothétiques intérêts sur les marchés de capitaux. Les moyens de la répartition s'en trouveraient affaiblis et des sommes seraient ainsi soustraites à la croissance et à l'emploi. On peut par ailleurs noter que la prévision d'alimenter le Fonds de réserve à hauteur de 1000 milliards de francs d'ici 2010 (soit 10% de PIB) est supérieure à ce qui est nécessaire pour le financement de la retraite qu'on prétend ne pas pouvoir assurer.

Au total le Fonds de réserve et l'épargne salariale sont deux moyens de financement de la retraite dangereux, inutiles, générateurs de graves inégalités et, à terme, de dynamitage de la répartition. Nous sommes partisans, de la plus grande vigilance dans l'utilisation et l'avenir de ces dispositifs.

EN GUISE DE CONCLUSION

Ces propositions répondent à des impératifs de justice sociale et d'équité. Leur mise en application serait bénéfique, tant pour les salariés actifs et retraités que pour l'ensemble de la société.

Leur mise en œuvre doit s'accompagner d'une démocratisation de la gestion des Caisses de retraites et de Sécurité Sociale, en permettant notamment aux salariés d'élire leurs représentants dans les Conseils d'Administration et aux représentants des usagers (association des retraités notamment) d'être mieux informés et mieux associés aux décisions qui se prennent à leur égard.

En les présentant, les parlementaires communistes - qui ne prétendent pas au monopole des bonnes idées - entendent réaffirmer sa volonté constructive et d'ouverture au débat, à l'échange de point de vue.

Ils souhaitent en faire un élément rassembleur des forces de progrès, en France et en Europe, dans l'action pour plus de justice et de progrès social mais aussi pour contribuer à une véritable progression de l'efficacité économique et sociale ainsi que pour la transformation de la société. ■

PUB